



**PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE**

SECRETARIAT GENERAL

Unité de Coordination des Projets (UCP)

**PROjet de Gouvernance Digitale et de Gestion de l'Identité Malagasy (PRODIGY)**

*P169413*

Crédit IDA 6780-MG

**ADDENDUM N°02**

**Demande de Propositions Systèmes d'Information**

Conception, Fourniture et Installation

**N° 027/2024-DP/PRODIGY**

**Objet** : « *Équipements et logiciels d' enrôlement biométrique clé en main pour l' enrôlement biométrique de la Population de Madagascar* »

Conformément aux dispositions de l'Article 8 – « Modifications au Dossier de Demande de Proposition » de la Section I. Instructions aux Proposants, le présent Addendum N°02 a pour objet de modifier les dispositions des Procédures d'appel à proposition de :

- la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » -IP 23.1 - IP 26.1 ;
- la Section III « Critères d'évaluation et de Qualification (Sans Préqualification) » : E. Évaluation Combinée, critère No. 3.1 (iii), critère No. 3.2 et critère No. 4.1 ;
- la Section VII « Exigences du Système d'Information » : exigence "KIT\_CONT\_TABLETTE\_UM" de EN.LDT.01 et EN.LTD.02 - Kits d' enrôlement et logiciels ;

de la Demande de Propositions Systèmes d'Information N° 027/2024-DP/PRODIGY.

**ARTICLE N°01 : Modification des dispositions de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » - IP 23.1- D. DATE DE REMISE DES OFFRES**

La disposition de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » – IP 23.1 sera remplacée par la suivante :

**Lire :**

Aux seules fins de dépôt des Propositions l'adresse de l'Acheteur est la suivante :

Attention : *Coordonnateur du Projet PRODIGY*

Adresse : *Projet PRODIGY Ex-bureau de l'Office des Transmissions Militaires de l'État (OTME), Andafiavaratra, Antananarivo 101 – MADAGASCAR, 1er étage – Salle de conférence*

La date et heure limites de dépôt des propositions sont les suivantes :

**Date : 10 juin 2024**

**Heure : 10 h 00 mn heures locales**

Les propositions reçues après la date et l'heure limite ne seront pas considérées quel que soit le motif du retard.

Au lieu de :

Aux seules fins de dépôt des Propositions l'adresse de l'Acheteur est la suivante :

Attention : *Coordonnateur du Projet PRODIGY*

Adresse : *Projet PRODIGY Ex-bureau de l'Office des Transmissions Militaires de l'État (OTME), Andafiavaratra, Antananarivo 101 – MADAGASCAR - 1er étage – Salle de conférence*

La date et heure limites de dépôt des propositions sont les suivantes :

**Date : 27 mai 2024**

**Heure : 10 h 00 mn heures locales**

Les propositions reçues après la date et l'heure limite ne seront pas considérées quel que soit le motif du retard

**ARTICLE N°02 : Modification des dispositions de la Section II « Données particulières de la Demande de Proposition (DPDP) » – IP 26.1 - E. OUVERTURE PUBLIQUE DES PARTIES TECHNIQUES DES PROPOSITIONS**

La disposition de la Section II « Données particulières de Demande de Proposition (DPDP) » – **IP 26.1** sera remplacée par la suivante :

**Lire :**

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes :

Adresse : *Projet PRODIGY Ex-bureau de l'Office des Transmissions Militaires de l'État (OTME), Andafiavaratra, Antananarivo 101 – MADAGASCAR, 1er étage – Salle de conférence*

**Date : 10 juin 2024**

**Heure : 10 h 00 mn heures locales**

Au lieu de :

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse, à la date et à l'heure suivantes :

Adresse : *Projet PRODIGY Ex-bureau de l'Office des Transmissions Militaires de l'État (OTME), Andafiavaratra, Antananarivo 101 – MADAGASCAR, 1er étage – Salle de conférence*

**Date : 27 mai 2024**

**Heure : 10 h 00 mn heures locales**

**ARTICLE N°03 : Modification des dispositions de la Section III « Critères d'évaluation et de Qualification (Sans Préqualification) » : E. Évaluation Combinée - Tableau des critères de spécifications de conformité à la qualification - Critère No. 3.1**

La disposition de la Section III « Critères d'évaluation et de Qualification (Sans Préqualification) » : chapitre E. Évaluation Combinée, tableau section 3. Situation et Performance Financières, critère **No. 3.1 - Objet : Situation financière - Critère iii) - Page 83** sera remplacée par la suivante :

Lire :

Spécifications de conformité							Documentation
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GE)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
<b>3. Situation et Performance Financières</b>							
3.1	<b>Situation financière</b>	(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Proposant, autres États financiers acceptables par l'Acheteur pour les <b>TROIS (3) dernières années</b> démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Proposant.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	

Au lieu de :

Spécifications de conformité							Documentation
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GE)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
<b>3. Situation et Performance Financières</b>							
3.1	<b>Situation financière</b>	(iii) Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Proposant, autres États financiers acceptables par l'Acheteur pour les <b>CINQ (5) dernières années</b> démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Proposant.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	

**ARTICLE N°04 : Modification des dispositions de la Section III « Critères d'évaluation et de Qualification (Sans Préqualification) » : E. Évaluation Combinée - Tableau des critères de spécifications de conformité à la qualification - Critère No. 3.2**

La disposition de la Section III « Critères d'évaluation et de Qualification (Sans Préqualification) » : chapitre E. Évaluation Combinée, tableau section 3. Situation et Performance Financières, critère **No. 3.2 - Objet : Chiffre d'affaires annuel moyen - Page 84** sera remplacée par la suivante :

Lire :

Spécifications de conformité							Documentati on
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GE)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
<b>3. Situation et Performance Financières</b>							
3.2	<b>Chiffre d'affaires annuel moyen</b>	Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen <i>d'au moins SEIZE MILLIONS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE US DOLLARS (16 191 000 USD)</i> , calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés <b>au cours des TROIS (3) dernières années</b> divisées par <b>TROIS (3)</b>	Doit satisfaire au critère	AU MOINS un membre du GE	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.2

Au lieu de :

Spécifications de conformité							Documentatio n
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GE)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
<b>3. Situation et Performance Financières</b>							
3.2	<b>Chiffre d'affaires annuel moyen</b>	Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen <i>d'au moins SEIZE MILLIONS CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE US DOLLARS (16 191 000 USD)</i> , calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des <b>QUATRE (4)</b> dernières années ( <b>2020, 2021, 2022 et 2023</b> ) divisé par <b>QUATRE (4)</b>	Doit satisfair e au critère	AU MOINS un membre du GE	Sans objet	Sans objet	Formulaire FIN - 3.2

**ARTICLE N°05 : Modification des dispositions de la Section III « Critères d'évaluation et de qualification (Sans Pré qualification) » : E. Évaluation Combinée – Tableau des critères de spécifications de conformité à la qualification - Critère No. 4.1**

La disposition de la Section III « Critères d'évaluation et de Qualification (Sans Préqualification) » : chapitre E. Évaluation Combinée, tableau section 4. Expérience, critère **No. 4.1 - Objet : Expérience générale - Page 85** sera remplacée par la suivante :

**Lire :**

		Spécifications de conformité					Documentati on
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GE)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
<b>4. Expérience</b>							
4.1	<b>Expérience générale</b>	Expérience de <b>DEUX (2)</b> prestations similaires de marchés de la Conception, Fourniture et Installation de Systèmes d'Information à titre d'entreprise principale, de membre de groupement, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des <b>DIX (10)</b> dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2014 <i>dont l'une a une valeur d'au moins 7 760 000 USD qui sont de nature et de complexité similaires aux prestations de services en vertu du Marché.</i>	Doit satisfaire au critère	Sans objet	<b>Sans objet</b>	<b>Un membre du groupement suffirait.</b>	Formulaire EXP-4.1

Au lieu de :

				Spécifications de conformité			Documentati on
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, (existant ou prévu) (GE)			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
<b>4. Expérience</b>							
4.1	<b>Expérience générale</b>	Expérience de <b>DEUX (2)</b> prestations similaires de marchés de la Conception, Fourniture et Installation de Systèmes d'Information à titre d'entreprise principale, de membre de groupement, de sous-traitant ou d'ensemblier au cours des <b>DIX (10)</b> dernières années à partir du 1er janvier de l'année 2014 dont l'une a une valeur d'au moins 7 760 000 USD qui sont de nature et de complexité similaires aux prestations de services en vertu du Marché.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire EXP-4.1

**ARTICLE N°06 : Modification des dispositions de la Section VII « Exigences du Système d'Information » : EN.LDT.01 et EN.LTD.02 - Kits d' enrôlement et logiciels – exigence “KIT\_CONT\_TABLETTE\_UM”**

La disposition de la Section VII « Exigences du Système d'Information » : chapitre D. Spécifications techniques - Eléments de Fourniture et Installation, sous-chapitre 2. Exigences techniques à satisfaire par le Système et le Service, composante EN.LDT.01 et EN.LTD.02 - Kits d' enrôlement et logiciels, **tableau des exigences de Contenu des kits d' enrôlement - exigence “KIT\_CONT\_TABLETTE\_UM” - page 242** sera remplacée par la suivante :

**Lire :**

KIT_CONT_TABLETTE_UM	L'unité de processing doit être conforme au norme IP65 et <b>devra faire preuve des tests de résistance en convenance.</b>
----------------------	--

Au lieu de :

KIT_CONT_TABLETTE_UM	L'unité de processing doit être au moins IP65 et doivent passer le test MIL-STD-810H avec la preuve des tests et certifications applicables en matière de chute, de vibration, d'humidité, d'eau et de température
----------------------	--

**ARTICLE N°07**

Toutes dispositions de la Demande de Propositions du Systèmes d'Information N°027/2024-DP/PRODIGY initiale et de l'addendum N°01 non modifiées par le présent Addendum restent valables.